DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

COMPTE RENDU
De la réunion
du Conseil Municipal
du 14 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la **Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE**, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le 10 mai 2021 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis PONCET**, Maire.

PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, MOUTTE MICHEL, MARTY PHILIPPE (POUVOIR DE MATHIEU LAURANS), ALLAIS BERNADETTE (POUVOIR DE MAUD JABERG), JOUBERT LAURENT, MASCHIO JEAN-PIERRE (POUVOIR D'ANNE LABIAU), TERRASSE NICOLE (POUVOIR DE MYRTILLE BLANC)

ABSENTE EXCUSEE : MAUD JABERG (POUVOIR A BERNADETTE ALLAIS), ANNE LABIAU (POUVOIR A JEAN-PIERRE MASCHIO), BLANC MYRTILLE (POUVOIR A NICOLE TERRASSE), LAURANS MATHIEU (POUVOIR PHILIPPE MARTY)

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHEL MOUTTE

PRESENTS : 7 POUVOIRS : 4 SUFFRAGES EXPRIMES : 11

****

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 10 mai 2021
Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 07 heures 30
Le compte rendu de la séance du 10 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

****

Acquisition de fort Queyras par voie de préemption

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'ajourner la délibération qui nous donnait l'autorisation de préempter pour l'acquisition de Fort Queyras.
Après une analyse de l'état de notre CAF (Capacité Auto Financement) ainsi que de notre désendettement, et comme nous l'avions déjà précisé auparavant, il nous aurait été très difficile, voire impossible, de faire l'acquisition de ce patrimoine majestueux qu'est Fort Queyras, dans les conditions de vente telle qu'elles sont définies aujourd'hui : c'est à dire avec un bail commercial qui perdurera jusqu'en 2029 et voire plus et ceci même avec l'aide promise du Département et de la Région que nous remercions au passage.
Le revenu perçu par la commune aurait été un loyer de dix mille euros par an qui se serait avéré dérisoire au vu des charges et des travaux gigantesques qu'elle aurait dû engager pour sauver ce patrimoine sans pour autant percevoir d'autres recettes.
Il ne nous a pas semblé opportun d'enfouir des deniers publics dans ce projet, à ces conditions.
Si Fort Queyras devait un jour à nouveau faire l'objet d'enchères publiques, il va de soi que nous n'écarterions pas la possibilité d'exercer notre droit de préemption dans des conditions de marché permettant son utilisation immédiate, pleine et entière, et ceci malgré les tentatives d'intimidations de Monsieur MARTY envers les conseillers municipaux.

Par ailleurs, la municipalité a réactivé le projet ambitieux qui est de réaliser une salle des fêtes polyvalente accompagné d'activités économiques locales pour le développement de notre commune.
Ce projet reste un projet prioritaire pour la municipalité car nous n'avons à ce jour plus de salle qui puisse accueillir, nos festivités, nos ainés, nos associations, nos réunions publiques, des mariages et autres.

Nous agissons dans l'intérêt communal et espérons avoir la compréhension de tous nos administrés.

Séance levée à 9 heures

Le Maire
Jean-Louis PONCET

MAIRIE CHATEAU VILLE VIEILLE 05350